

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
du Conseil municipal tenue le 12 janvier 2010 à 19h.
VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: Le Maire suppléant Rodrigue Levesque; les conseillères Jocelyne Bossé, Marie-Josée Thériault, Rita Gagnon et Nicole Somers.

AUSSI PRÉSENT-E-S: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière; Roger Cyr, Directeur des finances et opérations; Linda Borris, secrétaire administrative et une personne de l'assistance.

Le Maire suppléant appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

RÉSOLUTION 2010-1

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'ordre du jour** soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES BUDGETS ANNUELS 2010

M. Roger Cyr, Directeur des finances et opérations présente le résumé de l'analyse budgétaire 2010 pour le fonds d'exploitation général et pour le service d'eau et égouts. Il explique le nouveau calcul du taux de l'impôt foncier à utiliser pour 2010.

RÉSOLUTION 2010-2

ATTENDU QUE le taux de base pour la municipalité de Saint-Quentin, calculé en vertu du paragraphe 5.01(2) de la *Loi sur l'impôt foncier* est de **1.3017\$** ; et

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de SAINT-QUENTIN estime que les recettes requises par la municipalité sont supérieures au montant des recettes produites par ce taux;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que la somme de **2,173,935 \$** soit le budget total de la municipalité, que la somme de **1,452,900 \$** soit le mandat de la municipalité pour l'année 2010, et que le(s) taux d'imposition soit **1.3300 \$** du 100\$ d'évaluation, conformément au paragraphe 5.01(3) (b) de la *Loi sur l'impôt foncier*. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-3

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que le **budget d'exploitation du service d'eau et égouts 2010** au montant de 552 320\$ - incluant les frais aux usagers de 521 200\$ - soit approuvé en vertu de l'article 189 (4) de la *Loi sur les municipalités*, et que le **taux de base par unité familiale soit de 360,00\$**. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-4

En vertu de l'article 4(a) de l'arrêté no 16 des taux et frais pour l'eau et l'égout de la Ville de Saint-Quentin, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, **qu'aucun escompte ne soit accordé aux utilisateurs du service d'eau et égouts** sur la facture de l'année 2010 pour paiement hâtif. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-5

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 8 décembre 2009**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-6

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que les **factures du mois de décembre 2009** des comptes ci-dessous soient approuvées telles que présentées:

Compte général	188 155,03\$	
Salaires de décembre 2009	44 950,14\$	
Compte eau et égouts	<u>179 183,73\$</u>	
Total payé en décembre 2009	412 288,90\$	VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-7

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que les **procès-verbaux des réunions ordinaires des 8 décembre 2009 et 15 décembre 2009**, soient reçus tels que présentés. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-8

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, que le **procès-verbal de la réunion spéciale du 22 décembre 2009**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2009**RÉSOLUTION 2010-9**

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que **l'entente entre l'élève Marie-Andrée St-Pierre**, la Ville de Saint-Quentin, la Polyvalente A.J. Savoie et l'enseignante Francine Babineau, concernant le **projet « Je m'engage dans ma communauté »**, soit acceptée telle que présentée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-10

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé de la conseillère Jocelyne Bossé, que la **police d'assurance du cabinet de courtage B.F. Lorenzetti & associés inc.**, en vue de la **protection d'assurances de dommages et responsabilités** (police maîtresse*) de la Ville de Saint-Quentin, représentant la somme annuelle de 28 369\$, soit renouvelée pour l'année 2010. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-11

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Marie-Josée Thériault, qu'un **permis de colporteur** soit émis, au cout* de 100,00\$, du **1^{er} au 31 janvier 2010**, pour le compte de **M. Arthur Hottot** de Dalhousie, en vue de la vente d'éperlans, sur la rue Canada, et ce, en vertu de l'arrêté no 07-90-03 sur les colporteurs. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-12

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Thériault et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que la nouvelle **offre de M. Martin LaChapelle de FOREAU Consultants**, relativement au **contrat de service numéro BVFF-10**, pour la réalisation de divers travaux du **bassin hydrographique du ruisseau Five Fingers**, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, au cout* de **3 600,00\$**, soit acceptée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2010-13

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bossé et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, qu'une **demande d'aide financière au montant de 20 000\$** soit adressée au **fonds en fiducie pour l'environnement**, en vue de **l'évaluation du risque environnemental du système de traitement des eaux usées**. VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 19h41.

Suzanne Coulombe, Greffière

Rodrigue Levesque, Maire suppléant

PÉRIODE DE TEMPS POUR LE PUBLIC

Un citoyen félicite le Conseil relativement à l'aménagement des trottoirs sur la rue Canada et du sentier pédestre. Il déplore quelques lieux inesthétiques à l'intérieur de la municipalité et, il fait part de son incertitude relativement à la représentativité de la Ville de Saint-Quentin versus sa situation géographique soit, le Nord-Ouest ou le Restigouche-Ouest. Le Conseil, Mme Coulombe et M. Cyr, répondent aux interrogations du citoyen soit, qu'un dossier pour chaque lieu inesthétique est en cours et, que la Ville de Saint-Quentin fait partie des deux régions notamment, la région de Campbellton pour le Restigouche-Ouest et la région d'Edmundston pour le Nord-Ouest.

*La Ville de Saint-Quentin applique la nouvelle orthographe de l'Académie française (www.orthographe-recommandee.info).